

les uns contre les autres; leurs habits déchirés, en pièces, les mains et le visage en sang, les chairs tombant par lambeaux...

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 19 JANVIER 1849.

M. ETIENNE PARENT,

LE PRÊTRE, ET LE SPIRITUALISME DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA SOCIÉTÉ.

(Suite.)

Le prêtre, ce qu'il fut autrefois dans la société, ce qu'il est maintenant et ce qu'il devrait être, tel est le grave et imposant sujet qu'aborde M. Et. Parent...

Maintenant, rassuré par la pureté de mes motifs et confiant dans la force de la vérité, je me mets à la besogne.

Autrefois le prêtre occupait un rang distingué dans l'échelle sociale. Les peuples le regardaient comme leur flambeau. L'autorité, le respect dont il jouissait, était celui d'un père dans la famille.

Après avoir jeté un nouveau regard sur l'œuvre du prêtre qui avait presque complètement opéré l'émancipation du monde, il s'afflige qu'il se soit arrêté dans sa marche.

C'est que les peuples s'abandonnèrent à des chefs pervers, les démagogues, qui les exploitèrent plus méchamment que leurs tyrans...

Inutile, après cette simple analyse, de faire remarquer la hauteur des vues de M. Parent, et la beauté de l'harmonie qu'il sait produire, en pinçant habilement la corde religieuse.

Dans le grand procès de la liberté, M. Parent a pris le rôle de défenseur. Et certes, qui ne voudrait être l'avocat de la fille du ciel?

Le prêtre joua autrefois un grand et utile rôle dans le drame social. M. Parent ne saurait être trop juste en proclamant ce fait.

Voyez quelle étonnante action le christianisme a son origine exercée sur la société, à mesure qu'il put s'y infiltrer et la pénétrer.

chefs aillent entendre ces doctrines, au pied de la tribune sacrée, et le prêtre n'aura que l'honneur de monter à la tribune profane.

Est-ce donc que je blâme les illustres membres du clergé français qui ont accepté des sièges dans l'Assemblée Constituante?

Est-ce donc que je blâme le droit public du moyen-âge, qui avait fait au prêtre une si large part dans le gouvernement des choses humaines?

Comme le lecteur attentif peut en juger, le mode et l'espèce d'action sociale, que M. Parent veut attribuer au prêtre, ne sont pas distinctement dessinés.

Le prêtre se garde de lui faire opposition, mais qu'il le favorise de sa sage intervention. Maintenant, plus d'embarras; évidemment l'idée nouvelle, marquée du cachet divin, est l'égalité et la fraternité.

Je ne repousse pas la liberté; voilà pourquoi je ne blâme pas la rénovation de certaines institutions sociales. Mais aussi quand on parle de liberté, je veux que ce soit de cette liberté qui est fille du ciel.

Luther partit dans l'empire spirituel, comme Attila dans l'empire temporel. Il fut le fléau de Dieu. Ce ne fut pas à propos de liberté que Luther parut, mais à propos de disputes religieuses.

testantisme, restèrent sous la monarchie absolue; le Danemark devint un despotisme légal. En Suisse, les cantons aristocratiques seules admirèrent la religion nouvelle.

Luther explique Voltaire et les Encyclopédistes, comme ceux-ci expliquent Robespierre, comme tous ensemble ils expliquent la haine du prêtre pour la liberté.

A travers les blasphèmes anti-religieux et anti-sociaux, était mêlé le nom de liberté. La séve empoisonnée affecta d'abord les hautes branches de l'arbre social.

M. Parent se flatte que tout tend à aujourd'hui à rentrer dans la bonne voie. Mais le libéralisme suisse ne prouve pas cela, par la conduite si brutalement injuste et tyrannique qu'il tient envers l'église et son représentant, Mgr. Marilley.

Bien que d'autres réflexions favorisent ici leur place; mais je crains de lasser. J'aurais pu parler de grand O'Connell, et dire pourquoi cet illustre avocat de la liberté n'a rien que des beaux succès de la part du prêtre.

J'aurais eu à relever quelques avancées peu correctes de la part de l'humble lecteur, celui-ci par exemple: "Que le progrès social et humanitaire est la fin première de la religion."

Enfin j'aurais eu à féliciter bien cordialement M. Parent sur son désir d'une alliance patriotique entre notre clergé et la partie active du peuple.

PARLEMENT PROVINCIAL.

Hier, à trois heures P. M., S. E. le gouverneur général s'est rendu à la Chambre du Conseil Législatif.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de la Chambre d'Assemblée.

J'éprouve beaucoup de plaisir à vous informer que rien n'est venu interrompre la tranquillité de la Province depuis la dernière Session.